

## Note aux utilisateurs des véhicules de service de la MSH

L'usage des véhicules de service de la MSH est priorisé aux opérations qui ne peuvent être menées en transport en commun et, plus particulièrement, dans le cadre de travaux de recherche. **Les demandes de réservation sont refusées dans les cas suivants :**

- Sortie du territoire national
- Réservation des deux véhicules par le même laboratoire pour une même destination et pour une durée supérieure à une semaine
- Déplacement pour une formation ou un colloque\*
- Déplacement à Paris

Les demandes de réservation précisant obligatoirement la destination, l'objet du déplacement et le nombre de personnes concernées sont adressées par mail à : [vehicules.msh@uca.fr](mailto:vehicules.msh@uca.fr)

Il est demandé également de bien s'assurer que le conducteur dispose d'une autorisation de conduire un véhicule de la flotte UCA (informations complémentaires et documents utiles auprès de Monique Bredon).

Les usagers qui effectuent une réservation et qui, finalement, n'utilisent pas le véhicule sont priés d'annuler leur réservation par mail ([vehicules.msh@uca.fr](mailto:vehicules.msh@uca.fr)).

Au retour de la mission, il est impératif de garer le véhicule sur sa place de parking dédiée, derrière la MSH. Il n'est pas autorisé de rentrer à son domicile et de garer un véhicule de service chez soi, même s'il est prévu de l'emprunter le lendemain par exemple.

\* (sauf cas exceptionnel qui pourra être étudié sur demande)